

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 4 mai 2020, 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle Irenée Charest, sous la présidence du maire M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS:           MESDAMES :           GÉRALDINE CHRÉTIEN, GILBERTE POTVIN, CHARLINE CHABOT, EDES BERGER ET DENISE DESMARAIS

EST ABSENT :           MONSIEUR :           ROGER DURETTE

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE-GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

**64-05-2020 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté :

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2020
4. Adoption des factures
5. Dépôt de la correspondance
6. Dons
7. Rapport trimestriel
8. Approbation TECQ 2019-2023
9. Report de la vente pour défaut de paiement de taxes en 2021
10. Demande de report des aides financières pour le centenaire à Patrimoine Canada, MRC de la Matapédia, Partit Québécois
11. Contrat entretien bâtiment municipal
12. Adjudication du contrat pour la réfection du Rang 5 Nord
13. Contrat MTQ hiver 2020-2021 ainsi que 2 années d'option
14. Affaires nouvelles
15. Levée de l'assemblée

**65-05-2020 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020**

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 6 avril 2020.

Accepté \_\_\_\_\_ Maire

**66-05-2020 : ADOPTION DES FACTURES**

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

<b>FACTURES MUNICIPALITÉ</b>		
<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>\$ taxes incluses</b>
9385-3117 Qc inc (Matières résiduelles)	Collecte mensuelle	1 531.55 \$
Bell Mobilité	Cellulaire février, mars, avril	144.75 \$
Centre du camion JL	Crédit valve et crossmember cassé qui a passé sur la garantie	(1 537.97) \$
Coop Purdel	Bibliothèque, pièces	68.71 \$
Distribution Doris Ouellet	UrÉE pour diésel	102.68 \$
Fonds d'informations	Mutation mars 2020	4.00 \$
Garage Coop Albertville	Essence	139.80 \$
Hydro-Québec	Éclairage	206.67 \$
Jinny Ouellet	Plancher salle communautaire	747.34 \$
Laboratoire BSL	Analyse eaux usées	50.59 \$
Matapédienne SEC	Souffleur	43 690.50 \$
MRC Matapédia	Téléphonie et quote-part	24 613.60 \$
Pièces d'autos DR	Compresseur, pièces	435.28 \$
Remises provinciales et fédérales	avr-20	5 331.89 \$
Services Kopilab	Copies mensuelles	28.66 \$
Ville d'Amqui	Quote-part piscine	873.00 \$
Visa	Publi-postage, bulletin, contenant pour purel	49.94 \$
Yves Thériault	Purel	13.79 \$
<b>TOTAL</b>		<b>76 494.78 \$</b>

Je soussigne, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En fois, je donne le présent certificat.

Accepté \_\_\_\_\_ Maire

**67-05-2020 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

Accepté \_\_\_\_\_ Maire

## **68-05-2020 : DONS**

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'accepter de faire un don de 25 \$ à Parkinson Québec.

Accepté \_\_\_\_\_ Maire

## **69-05-2020: APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Edes Berger, il est résolu que :

1. La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
3. La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
4. La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
6. La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

## **70-05-2020 : REPORT DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES EN 2021**

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie du Coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel N° 2020-014, du 2 avril 2020, à l'effet que toute vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires soit reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté la résolution N° CM 2020-072 à l'effet de demander chacune des municipalités de la MRC d'abroger la liste transmise des propriétés à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020, faisant en sorte de reporter la vente desdits immeubles en 2021, s'ils représentent encore des comptes en arriérés;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité partage l'avis de la MRC de La Matapédia à l'effet qu'il est inapproprié de poursuivre le processus de vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, où les gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux sont en mode d'accorder des allègements pour le paiement des impôts et des taxes;

En conséquence, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement :

1. Que le conseil de la Municipalité d'Albertville abroge la liste transmise à la MRC de La Matapédia des propriétés à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020, faisant en sorte de reporter la vente desdits immeubles en 2021, s'ils représentent encore des comptes en arriérés.
2. De transmettre la présente résolution à la MRC de La Matapédia.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

#### **71-05-2020: DEMANDE DE REPORT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CENTENAIRE À PATRIMOINE CANADA**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec demande l'annulation des festivals, ainsi que des événements publics sportifs et culturels prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devait célébrer son centenaire du 16 au 19 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que Patrimoine Canada nous a accordé une subvention de 30 200\$, soit 1000\$ en 2019-2020 et 29 200\$ en 2020-2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité devait dans les 60 jours suivant sont exercices financiers présenter son rapport final des résultats ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit reporter son centenaire du 29 juillet au 1<sup>er</sup> août 2021.

En conséquence, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement :

1. De demander à Patrimoine Canada de conserver son Accord de subvention jusqu'en 2021;
2. De demander à Patrimoine Canada le déboursement du 29200\$ restant au printemps 2021;

3. De demander à Patrimoine Canada de présenter son rapport final dans les 60 jours suivant la fin de son exercice financier du 31 décembre 2021.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**72-05-2020: DEMANDE REPORT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CENTENAIRE À LA MRC DE LA MATAPÉDIA**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec demande l'annulation des festivals, ainsi que des événements publics sportifs et culturels prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devait célébrer son centenaire du 16 au 19 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Matapédia nous a accordé une subvention de 10 000\$, soit 70% à la signature de l'entente et 30% suite à la remise et à la vérification du bilan de projet. À ce jour un montant de 5000\$ a été déboursé;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit reporter son centenaire du 29 juillet au 1<sup>er</sup> août 2021.

En conséquence, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de demander à la MRC de la Matapédia de conserver son offre de subvention jusqu'en 2021;

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**73-05-2020: DEMANDE DE REPORT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CENTENAIRE AU PARTI QUÉBÉCOIS**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec demande l'annulation des festivals, ainsi que des événements publics sportifs et culturels prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devait célébrer son centenaire du 16 au 19 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que le Parti Québécois nous a accordé une subvention de 1000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit reporter son centenaire du 29 juillet au 1<sup>er</sup> août 2021.

En conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de demander au Parti Québécois de conserver son offre de subvention jusqu'en 2021;

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**74-05-2020: CONTRAT D'ENTRETIEN DU BÂTIMENT MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que Mme Lorraine Harvey n'a pas voulu renouveler son contrat d'entretien;

CONSIDÉRANT que Mme Lynda St-Onge est disposée à reprendre le contrat d'entretien;

En conséquence, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de d'octroyer le contrat d'entretien à Mme Lynda St-Onge au taux horaire de 18\$/hr et d'autoriser Mme Mélissa Hébert à signer le contrat

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**75-05-2020: ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU RANG 5 NORD ET DE LA RUE ST-RAPHAËL NORD**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Albertville désire faire réaliser des travaux de réfection dans le Rang 5 Nord et dans la rue St-Raphaël Nord;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres publics a été effectué sur le SEAO et que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission conforme ;

- 1- Les Entreprises d'Auteuil et fils inc. : 1 445 276.74\$
- 2- Les Entreprises L Michaud Fils (1982) inc : 1 446 197.88\$
- 3- Les Entreprises PEC inc. : 1 814 020.36\$

En conséquence, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du Rang 5 Nord et de la rue St-Raphaël Nord à Les Entreprises d'Auteuil et fils inc au montant de 1 445 276.74\$ avec taxes;

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**76-05-2020: CONTRAT MTQ – DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE ET FOURNITURE DE MATÉRIAUX**

CONSIDÉRANT que la rue Principale et la route Matalik sont des routes collectrices administrées par le MTQ;

CONSIDÉRANT que le MTQ nous offre le contrat de Prestataire de services pour la rue Principale et la route Matalik durant la saison hivernale;

En conséquence, Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'accepter l'offre de contrat du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports au montant de 38 426.26\$ par année, pour le déneigement et le déglacage, la fourniture de matériaux, le chargement et le site d'entreposage de matériaux pour la saison 2020-2021 de la route Matalik et de la rue Principale, et ce, pour un an, incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes. De plus, Mme Mélissa Hébert, directrice-générale est autorisé à signer le contrat au nom de la Municipalité d'Albertville.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**77-05-2020: AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune

**78-05-2020 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 36.

---

Martin Landry  
Maire

---

Mélissa Hébert  
Directrice-générale/secrétaire-trésorière